



2021

PANORAMA

RAPPORT D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT
RESPONSABLE 2021
Conformément à l'article 29 de la loi énergie-climat

SANTÉ - PRÉVOYANCE | ÉPARGNE ET SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

LA PROTECTION SOCIALE DURABLE



INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE : INVESTIR POUR TOUTES LES VIES

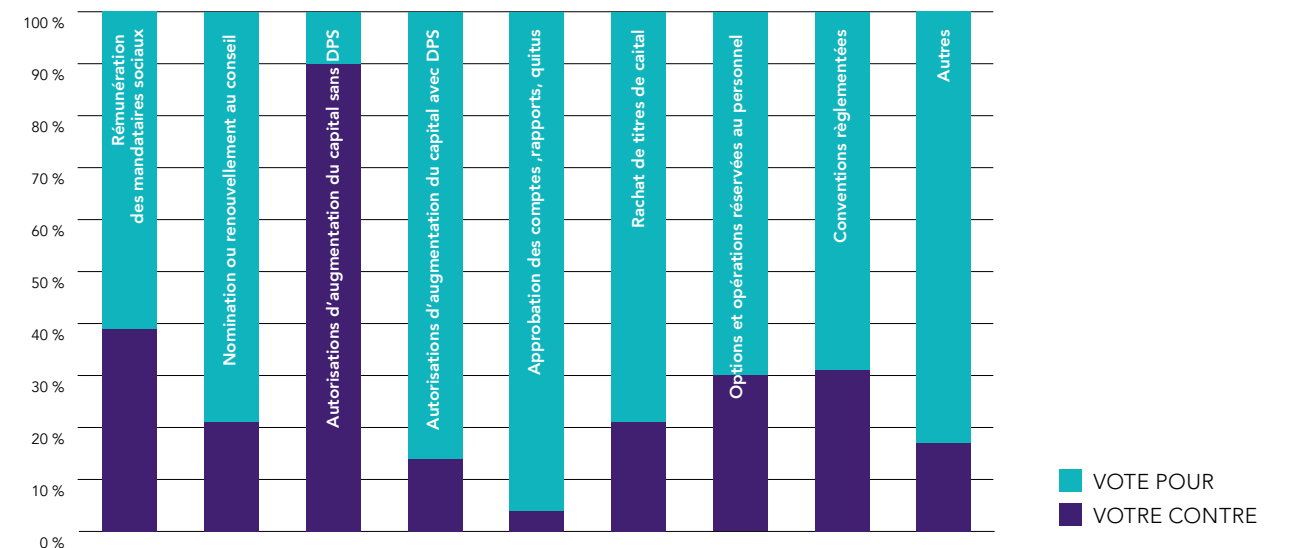
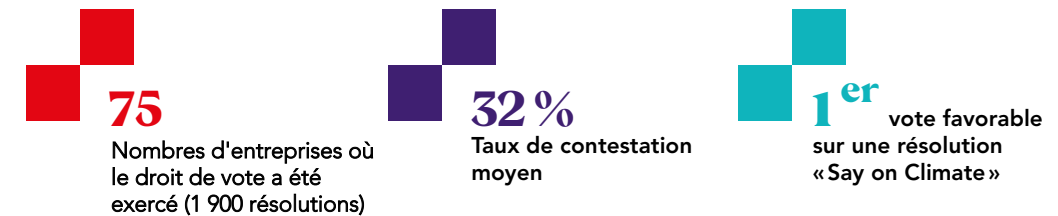
Intégrer des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans nos décisions d'investissement permet de limiter les impacts néfastes (financier, opérationnel, réglementaire, réputationnel) et de privilégier des émetteurs aux comportements vertueux.

Le Groupe APICIL s'engage ainsi à investir les fonds qui lui sont confiés de manière durable grâce à une politique d'investissement responsable exigeante, et cela de manière transparente et en collaboration avec ses parties prenantes.

NOS ENGAGEMENTS ET PERFORMANCES 2021

Engagements	ODD	Indicateurs	Objectifs 2021	Performances 2021
<ul style="list-style-type: none"> Développer de manière continue et transparente le périmètre et la méthodologie d'investissement socialement responsable. 	 	Note extra-financière (ESG) moyenne des portefeuilles du Groupe APICIL	6,1/10	6,5/10

RÉSULTATS 2021 DE LA POLITIQUE DE VOTE DU GROUPE APICIL LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

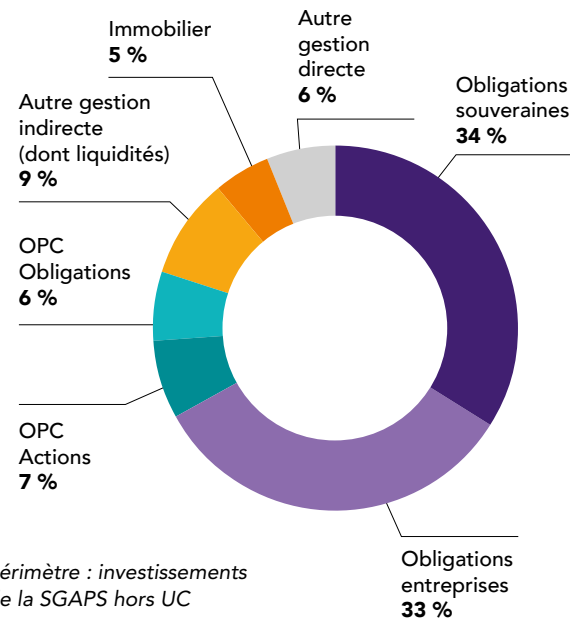


NOS POLITIQUES ET ACTIONS ASSOCIÉES

Les principes de notre politique ISR

En accord avec sa raison d'être, le Groupe APICIL s'engage à investir dans des sociétés qui exercent leur activité de façon responsable. Notre politique d'investissement socialement responsable (ISR) se veut ainsi exigeante sur la bonne prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de la qualité de la gouvernance (ESG) des émetteurs dans lesquels nous investissons.

RÉPARTITION DES ENCOURS D'INVESTISSEMENTS, SOIT 10,6 MDE EN VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2021



En 2021, nous avons signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), ancrant ainsi notre volonté d'intégrer pleinement l'investissement responsable dans les décisions quotidiennes de gestion et de viser les meilleures pratiques de place. Cela se traduit par une construction continue de la politique ISR depuis 2019 et mise à jour en 2021, qui se base sur 4 volets :

1. Exclusions : Un titre ne peut pas être acheté si l'activité ou les comportements de l'émetteur sont jugés incompatibles avec les valeurs du Groupe APICIL. L'exclusion s'applique strictement à la décision d'investissement, et fait l'objet de revues régulières pour les titres acquis avant l'instauration des règles d'exclusion.

Sont visées par une exclusion les entreprises relevant de l'un des cas suivants :

- Elles ne respectent pas les principes du Pacte Mondial ;
- Elles ont un lien avec la production d'armes controversées ;
- Leur chiffre d'affaires provient à plus de 2% d'activités liées au tabac ;
- Leur chiffre d'affaires provient à plus de 10% d'activités liées à l'alcool ;
- Elles présentent une note de controverse « très sévère » (0/10) selon MSCI ;
- Leur chiffre d'affaires provient à plus de 15% d'activités (extraction ou production d'énergie) liées au charbon

thermique.
Pour les états, il y a exclusion lorsque :

- Les 3 conventions internationales concernant les armes controversées (armes biologiques, bombes à sous-munitions et mines anti-personnel) n'ont pas été signées ;
- Moins de 6 conventions/indicateurs parmi les 8 listés par le Groupe APICIL sont entérinés⁽¹⁾.

2. Sélection ESG : La sélection environnementale, sociale et gouvernance relève d'une mise en œuvre positive de l'exigence de l'investisseur en matière d'ISR. Le Groupe APICIL se fixe des objectifs ambitieux sur la qualité ESG requise pour ses portefeuilles et tient compte des évaluations ESG dans le processus de sélection des valeurs à l'achat.

Le recours aux services de l'agence de notation extra-financière MSCI permet de disposer d'indicateurs et de données qualitatives et quantitatives sur l'activité, l'engagement et le comportement des émetteurs, les évaluant au final sur une échelle s'étendant de 0 (moins bonne entreprise de son secteur) à 10 (meilleure entreprise de son secteur).

La sélection ESG repose sur 3 principes liés aux notations de MSCI :

- Seuil minimum de sélection d'un titre : la note de l'émetteur pour chacun des piliers E, S et G doit être au moins de 3/10 ;
- Objectif de maintien d'une note moyenne du portefeuille au-dessus d'une note plancher : en 2021, cette note est de 5,8/10 pour les portefeuilles souverains et 6,4/10 pour les portefeuilles entreprises ;
- Homogénéisation des notations ESG des différents portefeuilles.

En 2021, la couverture de l'analyse ESG est de 77,3 % avec un objectif qui était de 70% chaque année.

3. Dialogue engagé : Par son influence, un investisseur peut inciter les entreprises en portefeuille à améliorer leurs pratiques ESG. Le dialogue engagé avec les entreprises passe par le vote en assemblée générale, un dialogue direct ou une prise de position publique.

Le Groupe APICIL vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises établies en France, en appliquant des règles garantissant d'une bonne gouvernance. La politique de vote est mise à jour annuellement et disponible en ligne depuis 2021. En 2022, il est prévu d'étendre cette politique aux pays européens majeurs afin de voter sur un périmètre plus large d'entreprise.

4. Climat et biodiversité : A ce jour, l'exclusion des activités liées au charbon (>15% du chiffre d'affaires), l'investissement en obligations vertes et durables et l'intensité carbone des portefeuilles sont suivis. Pour répondre à l'urgence climatique, le groupe travaille à la mise en œuvre de nouveaux engagements pour limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique.

La politique ISR

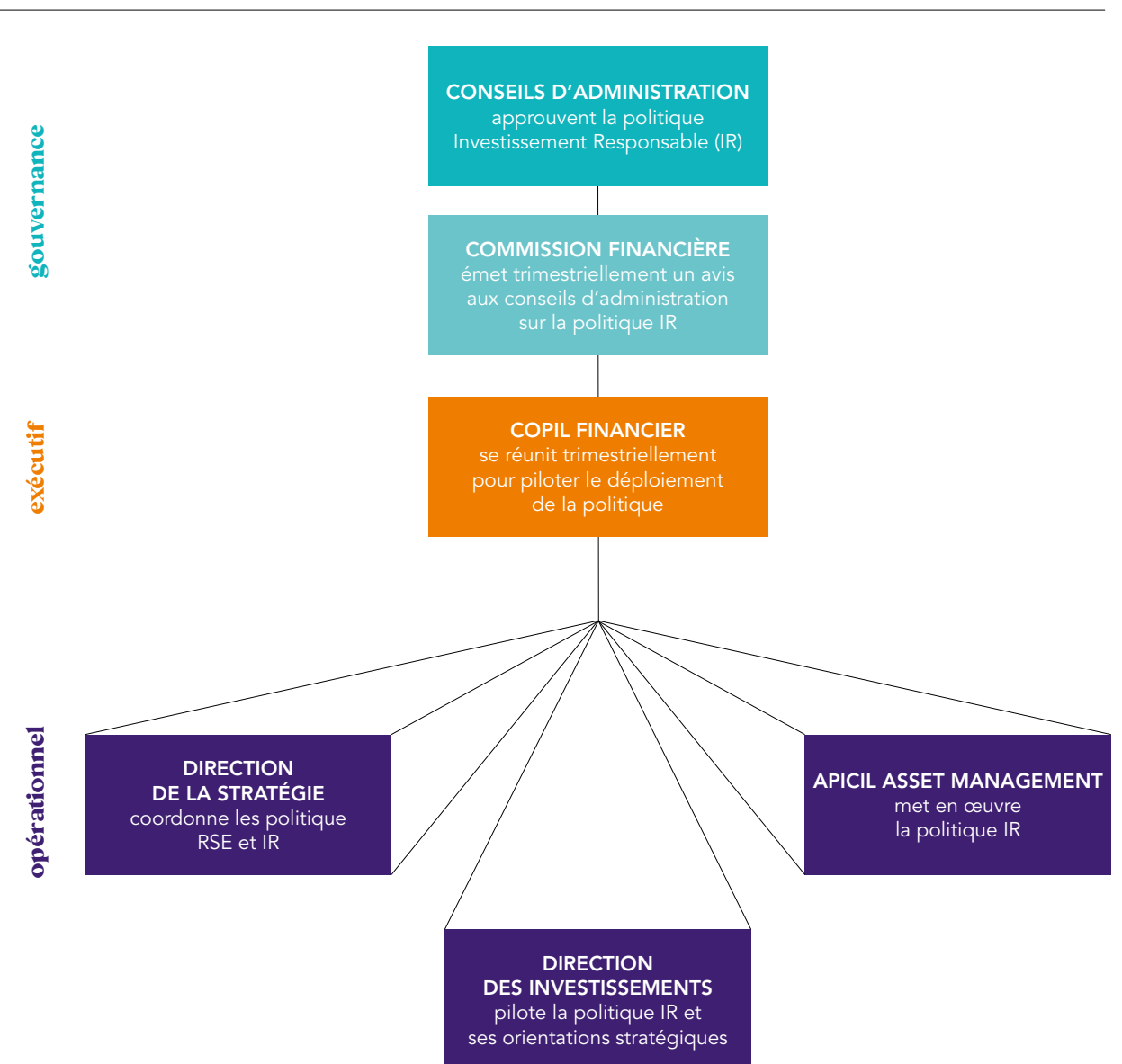
Gouvernance

Avec l'objectif de trouver un équilibre entre performance financière et extra-financière, le déploiement et la supervision de l'investissement responsable est directement sous la responsabilité de la direction des investissements. Celle-ci propose la politique ISR, assure le suivi de sa mise en œuvre et

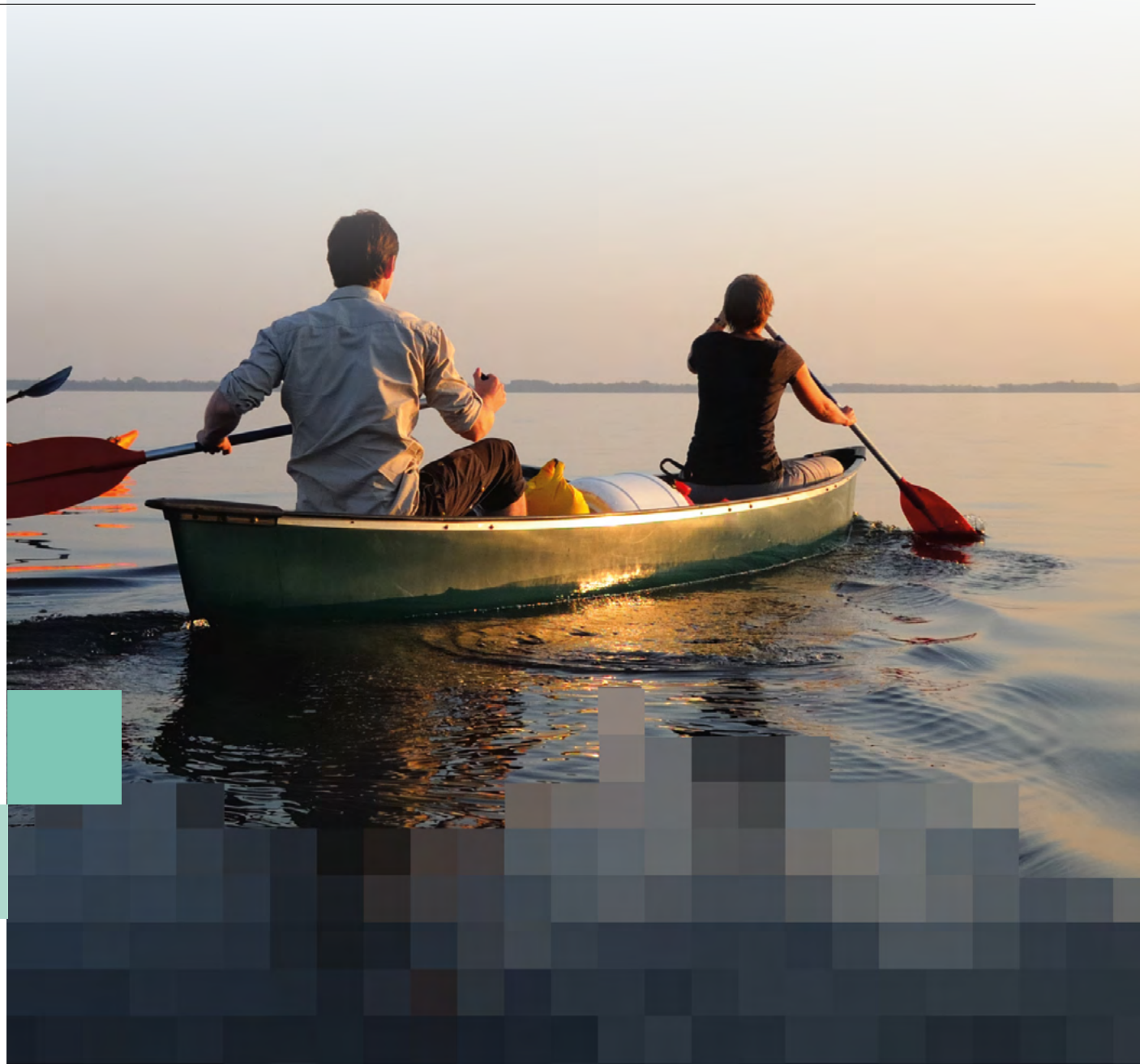
ses mises à jour qui sont **présentées au moins semestriellement** à la Direction générale et la Commission financière des Conseils d'Administration.

La direction des investissements contrôle l'application de la politique ISR par la société de gestion interne APICIL AM, responsable de sa mise en œuvre sur le périmètre des mandats qui lui sont délégués et de la production du reporting ISR pour l'ensemble des actifs. Le suivi opérationnel se fait trimestriellement via le comité ISR, réunissant APICIL AM et la direction des investissements, qui procède à une revue des portefeuilles avec un suivi détaillé des émetteurs. La cession ou le maintien d'un titre devenu non-conforme à la politique ISR est toujours soumis à un avis favorable de la Commission financière.

Un rendez-vous hebdomadaire entre APICIL AM, la direction des investissements et la direction de la stratégie vient compléter le suivi de la mise en place de cette politique et permet d'échanger sur les évolutions et changements d'orientations de celle-ci.



L'ENVIRONNEMENT



INTÉGRER LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DANS NOS INVESTISSEMENTS

En tant qu'investisseur institutionnel, il est de la responsabilité du groupe de mesurer et piloter les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité, ainsi que l'impact de ses placements sur l'environnement. Cette approche constitue le principe de double matérialité.

NOS ENGAGEMENTS ET PERFORMANCES 2021

Engagements	ODD	Indicateurs	2020	Objectifs 2021	Performances 2021
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesurer et limiter l'impact du dérèglement climatique et écologique sur la valeur de nos investissements ; 		Taux de respect du critère d'exclusion des entreprises dont le CA est lié à plus de 15% au charbon thermique (nouvel investissement)	ND	100%	100%
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter les impacts positifs en faveur du climat et de la biodiversité, et réduire les impacts négatifs. 		Variation en % des expositions dans des entreprises dont le CA est lié à plus de 15% au charbon thermique (stock)	ND	En baisse	-71%

Métrique carbone à voir en annexe

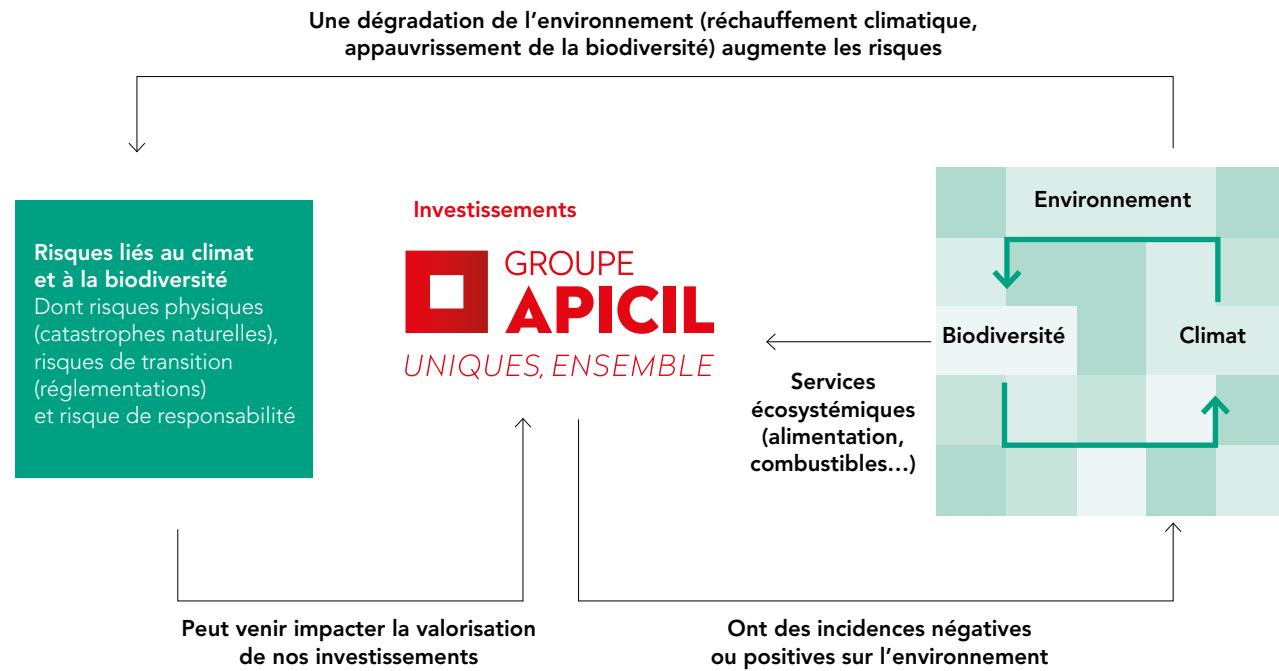
Parts vertes et parts brunes des investissements en annexe

NOS POLITIQUES ET ACTIONS ASSOCIÉES

La gestion des impacts de nos investissements sur le climat et la biodiversité est en cours de construction et sera pleinement intégrée dans la politique d'investissement responsable du groupe en 2022. Sur le climat, nous avons déjà sélectionné les indicateurs suivants : empreinte carbone (scopes 1, 2, et depuis 2021 le scope 3), ainsi que les parts vertes et brunes des portefeuilles.

Ces indicateurs nous permettent également d'avoir une première vision de nos risques (actifs liés aux énergies fossiles via la part brune) et opportunités (actifs liés à la transition écologique et énergétique via la part verte) climatiques au sein de nos portefeuilles. De plus, les risques physiques et de transition, ainsi que le risque de responsabilité, sont en cours d'évaluation.

PRINCIPE DE DOUBLE MATERIALITE



Enfin, le Groupe APICIL devient en 2021 signataire supporter de l'initiative Climate Action 100+, initiative de dialogue actionnaire en faveur du climat avec les entreprises mondiales les plus émettrices.

Concernant la protection de la biodiversité, la mesure d'impact écologique est plus complexe à appréhender, car les cadres internationaux et les indicateurs ne sont pas encore aussi aboutis. Le Groupe APICIL travaillera à mesurer ses impacts sur la biodiversité dans un premier temps, puis proposera un plan d'action pour les maîtriser.

Plan de désengagement charbon

Le charbon est l'énergie la plus émettrice de gaz à effet de serre. A ce titre, bien que l'exposition au charbon d'APICIL soit très faible (0,08 % de ses encours), le groupe s'engage dans un plan de désengagement total du charbon. Pour cela, il se base sur les recommandations de la Fédération Française de l'Assurance et de l'ACPR et prévoit un renforcement continu de ses exclusions charbon jusqu'à une exclusion totale des nouveaux investissements liés au charbon thermique en 2030 pour les pays de l'OCDE, et 2040 pour les pays hors de l'OCDE, avec une analyse au cas par cas pour le stock. Ainsi, le Groupe APICIL renforce courant 2022 les exclusions charbon pour ses nouveaux investissements avec :

- Diminution du seuil d'exclusion des entreprises en fonction du chiffre d'affaires lié à l'extraction ou la production d'électricité charbon de 15 % à 10 % ;
- Ajout de seuils absolus (capacité de production d'électricité à partir de charbon supérieur à 10GW, ou production de plus de 20Mt de charbon thermique par an) ;
- Exclusion des entreprises qui développent de nouveaux projets charbon (infrastructure, mine ou centrale).

Pour cela, le groupe se base sur les données de MSCI complétées par celles de la Global Coal Exist list, publiée par l'ONG allemande Urgewald et faisant aujourd'hui référence dans le domaine.

Depuis début 2022, étant donné une potentielle redéfinition du marché énergétique en Europe liée aux tensions géopolitiques, des exceptions à cette politique dûment motivées pourront être considérées pendant la période de tensions. Dans ce cas elles seront publiquement mentionnées.

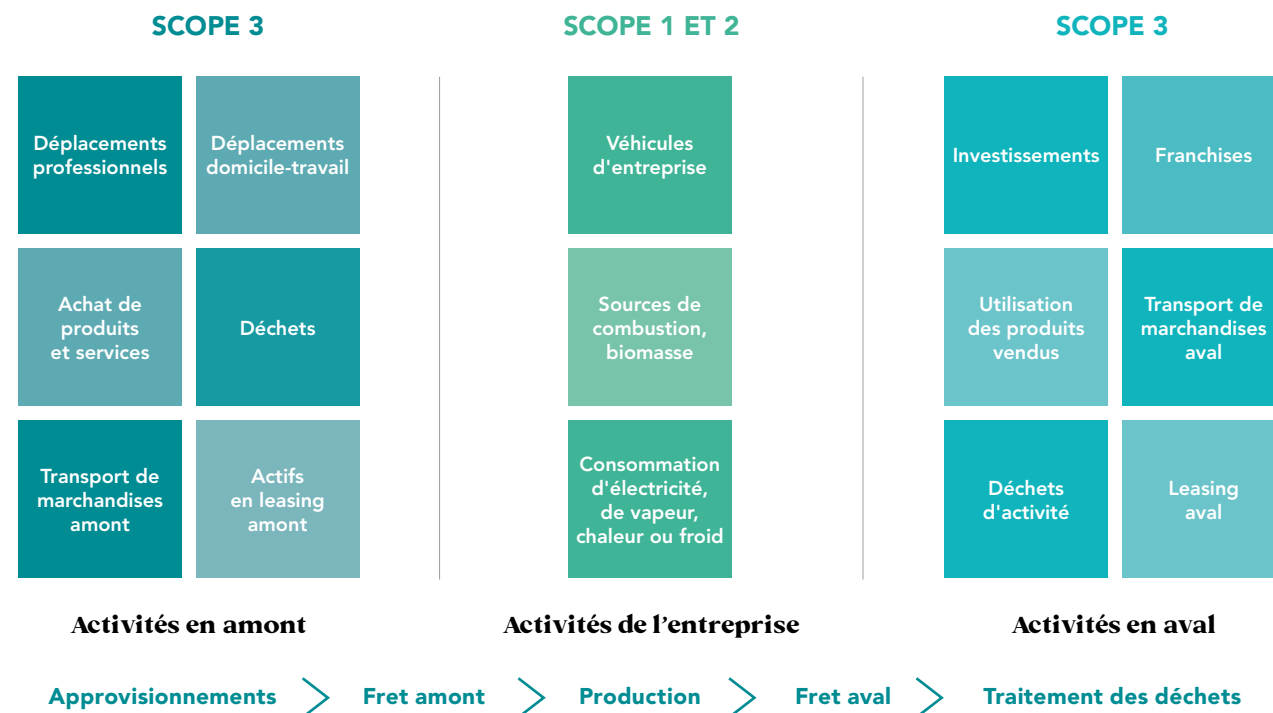
ANNEXE

LES MÉTRIQUES CARBONE ET PARTS VERTES ET BRUNES

MÉTRIQUES CARBONE

Le Groupe APICIL calcule depuis 2017 l'intensité carbone pondérée de son portefeuille sur le périmètre des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (scope 1 et 2). En 2021, elle renforce cette analyse en publiant :

- L'intensité carbone pondérée (TCO2eq/M€ de CA) complétée des valeurs entreprises détenues indirectement (OPC) et du scope 3 ;
- L'empreinte carbone (TCO2eq/M€ investi) sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct et en indirect (scope 1, 2 et 3) ;
- L'intensité carbone du portefeuille souverain (TCO2eq / M€ du PIB) sur les actifs détenus en direct uniquement.



Les mesures du scope 3 sont fournies par MSCI selon des données estimées et sont publiées indépendamment des autres mesures. Pour cette première publication, nous avons fait le choix d'indiquer un scope 3 sans recalcul de double comptage, ce qui constitue une évaluation maximum de nos métriques carbone.

		2021		2020*	
		Résultats consolidés	Couverture de l'analyse	Résultats consolidés	Couverture de l'analyse
Intensité carbone (TCO2eq/M€ de CA)	Scope 1 et 2	86,9	86%	83,2	86%
	Scope 3	809,9	80%	-	-
Empreinte carbone (TCO2eq/M€ investi)	Scope 1 et 2	64,2	64%	-	-
	Scope 3	421,9	64%	-	-
Intensité carbone souverain (TCO2eq / M€ du PIB)	234,7	87%	-	-	-

* Données concernant la gestion directe uniquement

INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE – ENTREPRISES

L'intensité carbone est calculée selon les émissions carbone des entreprises en portefeuille divisées par leur chiffre d'affaires respectif. Elle est ensuite pondérée en fonction du poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Cette métrique met en exergue l'exposition du portefeuille aux entreprises plus émettrices que leurs pairs et donc moins efficaces opérationnellement d'un point de vue des émissions carbone.

L'augmentation du résultat consolidé en 2021, s'explique par un périmètre de couverture intégrant désormais les investissements indirects via des OPC en plus des investissements directs (actions et obligations). Le taux de couverture final reste cependant identique, toutes les données carbonées sur les OPC n'étant pas disponibles. A périmètre équivalent, le résultat consolidé est en diminution de 4% par rapport à 2020 avec un total de 79,8 TCO2eq / M€ de CA).

L'importance de notre exposition au secteur financier (à plus de 50%) impacte fortement le scope 3. En effet le secteur financier est typiquement un secteur avec peu d'émissions directes mais de fortes émissions indirectes via ses financements.

EMPREINTE CARBONE - ENTREPRISES

Afin de se préparer aux futures réglementations, dont SFDR, le Groupe APICIL publie désormais son empreinte carbone par M€ investi sur le scope 1, 2 et 3. Cette métrique permet notamment de se comparer plus facilement à nos pairs et représente davantage la responsabilité de l'investisseur.

Les émissions carbonées du portefeuille sont repropotionnées selon notre part de détention (calculer selon l'EVIC) dans les entreprises, puis divisées par le montant total d'actifs sous gestion du portefeuille.

L'EVIC n'étant pas toujours disponible via notre prestataire de données extra-financière principal MSCI, le taux de couverture de cette métrique sera à améliorer dans le temps pour se rapprocher de celle de l'intensité carbone.

De même que pour l'intensité carbone, l'importance de notre exposition au secteur financier impacte fortement le scope 3.

INTENSITÉ CARBONE - SOUVERAINS

Cette métrique est calculée selon les émissions carbonées par M€ de PIB des souverains, pondérée ensuite selon le poids de chaque pays dans le portefeuille. Les bons résultats de l'intensité carbone du portefeuille souverain, s'explique par une prépondérance de pays européens. Toutefois, ces résultats prennent seulement en compte les actifs détenus en direct à ce stade.

PLAN D'ACTION

Pour agir contre le réchauffement climatique, le Groupe APICIL s'engage à réduire le scope 3 des métriques carbonées, sans faire augmenter le scope 1 et 2. Pour cela, le Groupe APICIL fera une analyse poussée des émetteurs impactant fortement l'empreinte carbone.

La prochaine étape sera de mettre en place des objectifs chiffrés de décarbonation dans le temps.

PARTS VERTES ET BRUNES

La part verte est la part des investissements contribuant positivement à la transition énergétique et écologique. A l'inverse, la part brune est la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles.

Pour le portefeuille souverain, le mix énergétique est calculé selon la consommation primaire d'énergie par pays.

Périmètre	Méthodologie part verte	Méthodologie part brune	Sources	Objectifs	Performances 2021
Portefeuille obligataire (entreprises et souverains)	% d'obligations vertes et durables	/	Bloomberg	Part verte de 10% des encours à fin 2025	6%
Portefeuille entreprises (actions et obligations)	% des revenus des entreprises estimés alignés avec la taxonomie européenne (TE)	% du revenu des entreprises associé aux activités fossiles (extraction et production liées au charbon thermique, toutes activités liées directement au pétrole et gaz)	MSCI	Part verte > Part brune	- Eligibilité TE : 33% - Alignement estimée TE : 3,3% - Part brune : 4,6%
Portefeuilles souverains	% du mix énergétique issu des énergies renouvelables	% du mix énergétique issu des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz)	ourworldindata.org	0% de charbon à 2040	- Part verte : 17% - Part décarbonée : 14% - Part brune : 69%, dont charbon 4%

**Nous sommes là pour vous.
À chaque instant.
En toutes circonstances.
Pour tous, et pour chacun.**

Pour protéger la santé de Lucie,
cliente depuis 2010, tout au long de sa vie.
Dans les bons moments comme dans les moins bons.

Pour donner à Damien,
1^{er} skipper handisport à avoir terminé le Vendée Globe,
les moyens d'accomplir ses rêves. Et de relever de nouveaux défis.

Pour accompagner les projets financiers de Mina,
notre jeune entrepreneuse qui construit son avenir.

Pour préparer la retraite de Mehdi
et lui permettre de la vivre en toute sérénité.

« Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie » :
c'est notre raison d'être en tant qu'acteur de la protection sociale.

Notre modèle de gouvernance paritaire et mutualiste contribue à porter
cette ambition, tout comme l'attention et la proximité dont Nicole,
Christophe, Fati et nos 2 200 collaborateurs font preuve au quotidien auprès
de nos 2,2 millions de clients. Fiers de leur engagement, nous soutenons
leur montée en compétences et leurs initiatives professionnelles.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société.
Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne
sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place.

Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.
Mieux, elles nous réussissent.

**Nous sommes tous uniques, ensemble.
Groupe APICIL.**

GROUPE APICIL
38 rue François Peissel
69300 Caluire-et-Cuire

groupe-apicil.com

APICIL Transverse Association
de moyens du Groupe APICIL régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous
le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège
social au 38 rue François Peissel
69300 Caluire-et-Cuire

GRESHAM Banque Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8997634, immatriculée au
RCS de Paris sous le numéro 341 911 576,
N°14.120, dont le siège social est situé
20 rue de la Baume – CS 10020 -
75383 Paris Cedex 08. Établissement
de Crédit 14.120 soumis au contrôle
de l'ACPR, 4 place de Budapest -
CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

APICIL Asset Management S.A.
au capital de 8058100 - RCS Paris 343 104
949 - Société de Gestion
de Portefeuille – Agrément AMF
n° GP 98038 Siège social :
20 rue de la Baume - CS 10020
75383 Paris CEDEX 08

**GROUPE
APICIL**
UNIQUES, ENSEMBLE

Communication publicitaire à caractère
non contractuel IN22/FCR0022 – 04/2022
Conception : ekno – Ref. 3795
Graphisme : shifumi
©photographies : gettyimages (pixdeluxe,
SolStock) - shutterstock (YanLev, IKO-studio)
D. Molchanov - François Lapointe
Christophe Mougne, Agence Réa